

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

ACQUISITION DE TERRAIN A M Raphaël CHARMOT

Le Conseil Municipal:

1-DECIDE à l'unanimité d'acquérir à M. Raphaël CHARMOT, domicilié à 74-SCIONZIER, les parcelles de terrain situés au lieudit "Chamoule", en vue de l'élargissement de la route de Chamoule, cadastrées comme suit:

- A 1344 d'une contenance de 94 m² au prix de 15.00 € le m²
- A 1346 d'une contenance de 43 m² au prix de 15.00 € le m²

Soit une contenance totale de 137m² au prix de 15.00 € le m² soit la somme totale de 2055 € (deux mille cinquante cinq euros) Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

2-AUTORISE le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous actes à intervenir

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

ACQUISITION DE TERRAIN A M.DUGERDIL Louis François

Le Conseil Municipal:

1-DECIDE, à l'unanimité, d'acquérir à M.DUGERDIL Louis-François, domicilié à 74-MONT-SAXONNEX, la parcelle de terrain cadastrée C 323 d'une contenance de 45 m² ainsi que le tènement immobilier, dans son intégralité, édifié dessus, au prix global de 4500 € (quatre mille cinq cents euros). Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

2-AUTORISE le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous actes à intervenir

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

ACQUISITION DE TERRAIN A M. BUCHET Robert

Le Conseil Municipal:

1-DECIDE, à l'unanimité, d'acquérir à M.BUCHET Robert domicilié à 74-MONT-SAXONNEX, la parcelle de terrain située au lieudit "Alloup", en vue de l'élargissement de la route d'Alloup, cadastrée comme suit:

- D 619 d'une contenance de 793 m² au prix de 9.00 €/m²

Soit la somme totale de 7137 € (sept mille cent trente sept euros).Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

2-AUTORISE le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous actes à intervenir

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

TARIFS DE SECOURS SUR PISTES SAISON 2008-2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve comme suit les tarifs des frais de secours pour la saison 2008-2009

SECOURS	Cat. 1	Zone rapprochée	50 €
	Cat. 2	Zone éloignée	150 €
	Cat. 3 piste fermée, hors-piste, etc..	Facturé au taux horaire	pisteur 50.00 € dameuse 145.00 € scooter 45.00 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**TRANSPORTS PAR AMBULANCES EN CONTINUITÉ DES SECOURS
SUR LES PISTES DE SKI 2008/2009-
CONVENTIONS AVEC LE PRESTATAIRE**

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire

- à signer le contrat, établi pour une année, avec le prestataire ambulancier "ATS **AMBULANCES CLUSIENNES**" retenu après consultation, pour intervenir sur le domaine skiable de MONT-SAXONNEX
- **SOLLICITE** le remboursement par les victimes bénéficiaires des opérations de secours, des frais engagés par la Commune.

Le recouvrement des sommes dues au titre des frais de secours sera effectué par les soins du comptable public territorialement compétent. Le tarif des prestations est fixé comme suit, pour la prise en charge bas des pistes jusqu'au centre de soin le plus proche.

Départ	Arrivée	Jours- Week-end- Férié
Mont-Saxonnex	Bonneville	155.00 €
Mont-Saxonnex	Annemasse	155.00 €
Mont-Saxonnex	Ambilly	155.00 €
Mont-Saxonnex	Cluses	155.00 €
Mont-Saxonnex	Sallanches	155.00 €
Mont-Saxonnex	Annecy	310.00 €
Mont-Saxonnex	Lyon	710.00 €
Mont-Saxonnex	Grenoble	610.00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
 Qui ont pris part à la délibération 15
 Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES – SAISON 2008/2009 (Annule et remplace la délibération du 25 juillet 2008)

		TÉLÉMONT REMONTÉES MÉCANIQUES			MONT-SAXONNEX	
		ADULTES	ENFANTS* - 16 Ans ETUDIANTS*	SENIORS* + 60 Ans	TÉLÉSIÈGE	MONTÉE SIMPLE TÉLÉSKI
FORFAIT JOURNÉE		12,50 €	9,50 €	11,00 €	ALLER RETOUR : 4,50 €	LES COMBES : 1,50 €
FORFAIT 1/2 JOURNÉE (9H-13H & 12H-17H)		11,50 €	9,50 €	10,00 €	ALLER SIMPLE : 3,00 €	LES MOUILLES : 1,50 €
FORFAIT BABY DÉBUTANT		4,50 €	4,50 €	4,50 €	RETOUR SIMPLE : 3,00 €	LA PYRAMIDE : 1,50 €
FORFAIT 2 JOURS CONSÉCUTIFS		22,00 €	18,00 €	22,00 €	FORFAIT SÉJOUR ≥ 20 PER.	HORS CONGÉS SCOLAIRES
FORFAIT 6 JOURS CONSÉCUTIFS		65,00 €	50,00 €	65,00 €	1 SEMAINE	35,00 €
FORFAIT SAISON (PHOTO OBLIGATOIRE)		120,00 €	75,00 €	120,00 €	2 SEMAINES	55,00 €
FORFAIT A.S.L.I.E / APE / CEZAM / GIA		9,50 €	9,00 €	9,50 €	3 SEMAINES	65,00 €
FORFAIT MJC / CENTRES DE LOISIRS, GROUPES		9,50 €	9,00 €	9,50 €	FORFAIT SÉJOUR ≥ 20 PER.	CONGÉS SCOLAIRES
FORFAIT COURSE		6,00 €	6,00 €	6,00 €	1 SEMAINE	50,00 €
CARRÉ NEIGE 1 JOUR		2,70 €	2,30 €	2,70 €	2 SEMAINES	60,00 €
FORFAIT SAISON SCOLAIRES MONT-SAXONNEX		50,00 €		BRASSARD : 1,50 €		
FRAIS DE SECOURS SUR PISTES						
CAT. 1 ZONE RAPPROCHÉE		50,00 €			PHOTO OBLIGATOIRE POUR LES FORFAITS SAISON	
CAT. 2 ZONE ÉLOIGNÉE		150,00 €			GRATUITÉ POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS NÉS JUSQU'AU 31/12/2004, ET ADULTES DE PLUS DE 75 ANS AU 20/12/2008 (SUR JUSTIFICATIF D'ÂGE)	
CAT. 3 PISTE FERMÉE, HORS PISTE, ... FACTURÉ AU TAUX HORAIRE		PISTEUR : 40,00 €/HEURE DAMEUSE : 145,00 €/HEURE SCOOTER : 45,00 €/HEURE			* CARTE D'IDENTITÉ OU CARTE D'ÉTUDIANTS OBLIGATOIRE	
PAS DE COUPON SKI-DÉCOUVERTES POUR LES FORFAITS INFÉRIEURS À 100 €						

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Sous préfecture le
 et publication ou notification du

Pour copie conforme
 Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**REMISES ET GRATUITES ACCORDEES PAR TELEMONT AUX CAISSES
DES REMONTEES MECANQUES - SAISON 2008/2009**

Le Conseil Municipal décide d'accorder :

1- **la gratuité sur les forfaits** journée ou saison délivrés aux caisses des remontées mécaniques aux bénéficiaires de la liste suivante :

- enfant de moins de 5 ans,
- adultes de plus de 75 ans,
- dons aux associations (loterie, tombola ...),
- propriétaires des terrains traversés par les installations des remontées mécaniques,
- employés des remontées mécaniques (sur présentation de la feuille de salaire et du contrat de travail), dirigeants SNTF
- services de l'Etat, Elus, médias, VIP, invités
- perte du forfait saison
- forfait pass Solaison

2- **une remise** sur le forfait journée ou saison selon la grille jointe :

	Public	Désignation du titre	Remise ou montant
Ski-club Mt-Saxonnex	Enfants jusqu'à 18 ans	forfait saison	50.00 €
	Adultes		90.00 €
ESF Mont-Saxonnex	moniteurs	forfait saison	90.00 €
Moniteurs autres stations	Moniteurs hors ESF Mt-Saxonnex	forfait journée	6.50 €
		forfait ½ journée	5.50 €
Ecoles primaires hors Mont-Saxonnex	Enfants et accompagnants	Forfait journée	6 €
Ouverture partielle du domaine skiable	Tarif unique adultes	Ouverture 50%	6.50 €
	Enfant	Ouverture 75%	9.50 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DISTRIBUTEUR
AUTOMATIQUE DE BOISSONS ET DE DENREES ALIMENTAIRES
DANS LA SALLE HORS SACS**

Monsieur Jacques DELEMONTEX informe le conseil municipal qu'il a rencontré au cours du mois d'août plusieurs entreprises de distribution automatique de boissons et de denrées alimentaires.

Cette installation qui se ferait dans la salle hors sacs de Morsullaz serait sans incidence pécuniaire pour la commune, l'entreprise titulaire prenant intégralement à sa charge le coût, l'entretien et le réapprovisionnement de cette machine, sauf pour la commune à prendre en charge l'électricité induite par cette mise à disposition et la commune mettant à disposition ce local sans contrepartie financière

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur DELEMONTEX en son rapport, décide à l'unanimité:

- 1- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition gratuite d'une partie du local de la salle hors sacs de Morsullaz avec l'entreprise DALLMAYR de 74-POISY pour l'installation d'un distributeur automatique de boissons et de denrées alimentaires, d'une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans, sauf dénonciation
- 2- **DE FIXER** la date de départ de la présente convention à la date d'installation du distributeur
- 3- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**CONVENTION AVEC L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE PORTANT
SOUTIEN A LA CREATION, AU DEVELOPPEMENT ET A L'ANIMATION
D'UNE BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par convention en date successivement de 1988 et de 1992 signée par la commune avec le Conseil Général de Haute-Savoie; l'association qui gère la bibliothèque a pu bénéficier des services de Savoie-biblio, bibliothèque départementale de prêt de Haute-Savoie.

Or, l'assemblée des Pays de Savoie a adopté le 15 février 2008 de nouvelles orientations quinquennales pour le développement de la lecture publique sur le territoire des deux départements.

La mise en œuvre de ce plan a été confiée à Savoie-biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et de Haute-Savoie.

Par conséquent, il convient aujourd'hui, afin que l'association qui gère la bibliothèque puisse continuer à bénéficier des services de Savoie-biblio, de signer une nouvelle convention (jointe en annexe) avec l'assemblée bi départementale qui se substituera aux précédentes conventions susnommées.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï le maire en son rapport, décide à l'unanimité:

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**PROTOCOLE D'ACCORD 2008/2009 AVEC L'ASSOCIATION SPORTS ET
LOISIRS INTER-ENTREPRISES (A.S.L.I.E.)**

Monsieur Jacques DELEMONTEX expose que lors de chaque saison, la SAEM Télémont signait avec l'ASLIE un protocole d'accord relatif aux tarifs préférentiels accordés à cette association par rapport aux tarifs publics des remontées mécaniques? eu égard au nombre de forfaits vendus chaque année aux adhérents de cette dernière.

Par conséquent, afin de pérenniser cet accord, il convient pour la saison 2008/2009 de signer un nouveau protocole.

Après avoir ouï Monsieur Jacques DELEMONTEX en son rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER le protocole d'accord pour la saison 2008/2009 avec l'A.S.L.I.E.

D'AUTORISER Monsieur Jacques DELEMONTEX et Mademoiselle BOISIER Christelle, adjoints au maire chargés de la gestion du domaine skiable, à signer le protocole d'accord susvisé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

PROTOCOLE D'ACCORD 2008/2009 AVEC L'ASSOCIATION CEZAM

Monsieur Jacques DELEMONTEX expose que lors de chaque saison, la SAEM Télémont signait avec CEZAM un protocole d'accord relatif aux tarifs préférentiels accordés à cette association par rapport au tarifs publics des remontées mécaniques, eu égard au nombre de forfaits vendus chaque année aux adhérents de cette dernière.

Par conséquent, afin de pérenniser cet accord, il convient pour la saison 2008/2009 de signer un nouveau protocole.

Après avoir ouï Monsieur DELEMONTEX en son rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER le protocole d'accord pour la saison 2008/2009 avec CEZAM

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord susvisé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
(Annule et remplace la délibération du 27 juin 2008
créant un poste de rédacteur)

Vu le Code général des Collectivités territoriales

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La création de ce poste, est devenue nécessaire suite au prochain départ et au remplacement du secrétaire de mairie actuel, rédacteur territorial, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE – Entreprise Guy DAUPHIN
Environnement SA A MARIGNIER**

Par arrêté n°2008-136 en date du 07 juillet 2008, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie nous a fait parvenir le dossier souscrit par l'entreprise Guy DAUPHIN environnement SA située sur le territoire de la Commune de Marignier, au titre des installations classées, pour l'exploitation d'un centre de tri et de transit de déchets banals et une demande d'agrément relatif aux déchets d'emballage

Afin de statuer sur cette demande, une enquête publique a été ordonnée par Arrêté Préfectoral, du 26 août 2008 au 26 septembre 2008 inclus, à la Mairie de Marignier.

Conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, l'avis du Conseil Municipal est demandé au vu du dossier technique ci-annexé. Il est proposé d'émettre un avis favorable, sous réserve du respect de toutes des prescriptions réglementaires en matière d'exploitation de la Société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré EMET à l'unanimité des présents :

- **un avis favorable** pour l'exploitation d'un centre de tri et de transit de déchets banals et une demande d'agrément relatif aux déchets d'emballage sur la Commune de Marignier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

RESULTAT DE LA CONSULTATION - GRANDE VISITE DU TELESIEGE
2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des marchés Publics pour les travaux de grande inspection du télésiège de Morsullaz (Gare Motrice, gare retour et tension; incluse mission de Responsable de Grande Inspection (RGI))

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres et a retenu les entreprises comme suit :

	ENTREPRISE	Montant TTC	Observation
1	COPPEL MAINTENANCE	22 743, 89 €	Entreprise retenue
2	MTC		Ne répond que partiellement à l'offre
3	JOLY et PHILIPPE		Ne peut répondre à l'offre

Le Conseil Municipal :

- se **DECLARE D'ACCORD** pour retenir l'offre de la société « COPPEL MAINTENANCE » de 74- LA TOUR qui s'élève à la somme de 22 743, 89 € TTC au regard des critères de classement.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande avec la Sté COPPEL MAINTENANCE mieux disante au regard des critères de jugement de l'offre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE JARBAY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession du tènement immobilier du ranch et du gîte de la Fruitière situés à Jarbay à la Société JARBAY, représentée par Mme Marie-Josette CLARINO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE DECLARE D'ACCORD** pour la vente à la Sté JARBAY des parcelles cadastrées comme suit :

- AC 760 d'une contenance de 2216 m²
- AB 702 d'une contenance de 182 m²
- AB 701 d'une contenance de 259 m²
- AB 231 d'une contenance de 2233 m²

➤ soit une contenance totale de 4890 m² pour une somme globale de 533 000.00 € (cinq cents trente trois mille euros).

- **AUTORISE LE MAIRE** à accomplir les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous actes à intervenir

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT
DES INSTITUTEURS 2007**

Le Conseil Municipal décide de fixer pour 2007 le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit :

- 173.20 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 216.50 € pour les instituteurs chargés de famille
- 251.14 € pour les instituteurs chargés de famille-directeur avant 1983

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

ADHESION 2008 A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de restauration de la toiture de l'église, un appel à la souscription publique devrait être lancée.

Afin de pouvoir faire bénéficier les souscripteurs de déductions d'impôts (*dans le cadre de l'impôt sur le revenu 66% du don en déduction dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques; dans le cadre de l'impôt sur les sociétés 60% du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires*), il convient que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine.

Le coût de cette adhésion est de 100 € minimum.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire et délibéré, à l'unanimité :

- se **DECLARE D'ACCORD** pour que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine au tarif de 100 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

**INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P)
VERSEE AUX AGENTS TITULAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifié précitée,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

VU le décret n°2007-96 du 25 janvier 2007 portant majoration à compter du 1^{er} février 2007 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

VU l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que l'indemnité supplémentaire versée au titre de l'enveloppe complémentaire devient obsolète suite à la parution de la nouvelle réglementation sur le régime indemnitaire,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Bénéficiaires

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant moyen référence
Administrative	Rédacteur	service secrétariat	1250,08
	Adjoint Administratif	service secrétariat	1173,86
	Principal 1 ^{ère} classe		

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- la disponibilité de l'agent, son assiduité,
- l'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations)
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.

Aux agents assujettis à des sujétions particulières,

La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Le coefficient multiplicateur d'ajustement sera le suivant selon le grade de l'agent:

SERVICE SECRETARIAT ET SERVICE TECHNIQUE	
Grade	Coefficient
Rédacteur	2
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	2

Modalités de maintien et suppression

Le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève, ...)

Les primes et indemnités cesseront d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...)

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2008

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation	12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE FORMATION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la demande présentée par Adrien BONNAZ, saisonnier régulier aux remontées mécaniques de la commune, pour la prise en charge du coût d'une formation aux premiers secours niveau 1 et 2 (PSE1-PSE2).

Formation qui permet d'obtenir les compétences pour assurer les fonctions de pisteuse secouriste.

Cette formation, qui aura lieu du 1^{er} au 12 décembre 2008, s'élève à la somme indicative de 1222 €, somme qui sera réglée en totalité au Centre Permanent de formation "L'Albaron " de 73-MODANE par Monsieur Adrien BONNAZ.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de rembourser, eu égard à la manière de servir de cet agent contractuel régulier des remontées mécaniques, à Monsieur Adrien BONNAZ la totalité du coût de cette formation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de rembourser à Monsieur Adrien BONNAZ la totalité du coût de cette formation sur présentation de la facture acquittée

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous préfecture le
et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-SAXONNEX**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Nombre de conseillers 15
Qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le dix neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

Étaient présents : Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Michel DORIOZ, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT

Absent ayant donné pouvoir : Christian SCHEVENEMENT à Frédéric CAUL-FUTY

Catherine JACQUART est nommée secrétaire de séance

DECISION MODIFICATIVE N°3/BP 2008 COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°3/2008 pour le Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°3/2008 qui s'équilibre comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Article	Prog	Montant	Chapitres	Article	Prog	Montant
65	6554		-18000				
<i>Charges Gestion courante</i>							
O23			18000				
<i>Virement à la section d'investissement</i>							
TOTAL			0	TOTAL			0
<u>INVESTISSEMENT</u>							
Dépenses				Recettes			
Intitulé	Article	Prog	Montant	Intitulé	Article	Prog	Montant
Travaux Frachets	2313	ONA	18000	Virement de la section de	O21	ONA	18000
TOTAL			18 000	TOTAL			18 000

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous préfecture le
Et publication ou notification du

Pour copie conforme
Le Maire